

SIVU SPANC DU CLUNISOIS  
Siège : Mairie de CLUNY  
71250 CLUNY

Date de convocation : 18 septembre 2006.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL**  
**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2006**

L'an deux mille six, le treize octobre, les membres du Syndicat à Vocation unique du Service Public d'Assainissement Non Collectif du CLUNISOIS (SIVU SPANC du CLUNISOIS) délégués par les Conseils municipaux des 33 communes constitutives de cette structure, se sont réunis à 18H30, Salle de justice de Paix de CLUNY.

Les communes étaient représentées par les délégués suivants :

|                                  | DELEGUES<br>TITULAIRES                         | DELEGUE<br>SUPPLEANT |                                      | DELEGUES<br>TITULAIRES                       | DELEGUE<br>SUPPLEANT |
|----------------------------------|--|----------------------|--------------------------------------|--|----------------------|
| <b>BERGESSERIN</b>               | Philippe VALIAU<br>Philippe GAYET              |                      | <b>MASSILLY</b>                      | Gabrielle BEAU                               |                      |
| <b>BOURGVILAIN</b>               | Brigitte BORDET                                |                      | <b>MASSY</b>                         | Bernard GUERITE                              |                      |
| <b>BUFFIERES</b>                 | Jean-Claude<br>PROST<br>Marie-Claude<br>DUFOUR |                      | <b>MAZILLE</b>                       | Guy BACHELET<br>François GAUTHIER            |                      |
| <b>CHATEAU</b>                   | Maurice<br>NUGUES<br>Jean-Paul<br>ZAKRZEWSKI   |                      | <b>PRESSY SOUS DONDIN</b>            | Véronique LAUDET<br>Alain FREMONT            |                      |
| <b>CHERIZET</b>                  | Dominique<br>DESBRIERES                        |                      | <b>SAINT ANDRE LE DESERT</b>         | Daniel DENEVERS<br>Georges BONNET            |                      |
| <b>CHEVAGNY SUR<br/>GUYE</b>     | Suzanne ALIX<br>Maire-Odile<br>MARBACH         |                      | <b>SAINTE CECILE</b>                 | Jean AUFRAND<br>Andrée JEANDEAU              |                      |
| <b>CLERMAIN</b>                  | Bernard CADOT                                  |                      | <b>SAINT LEGER S/LA<br/>BUSSIERE</b> | Pierre LAPALUS<br>Paul AUGOYAT               |                      |
| <b>CLUNY</b>                     | Jean-François<br>DEMONGEOT<br>Paul GALLAND     |                      | <b>SAINT MARCELLIN DE<br/>CRAY</b>   | Michel THIEBAUD<br>Gilbert BERTRAND          |                      |
| <b>CORTAMBERT</b>                | Julien<br>GUATERRI<br>Michel ROCHER            |                      | <b>SAINT MARTIN DE<br/>SALENCEY</b>  | Odile LABORIER<br>Pascal BONIN               |                      |
| <b>CURTIL SOUS<br/>BUFFIERES</b> | Bernard DURUPT<br>Daniel DUTRION               |                      | <b>SAINT POINT</b>                   | Claude DERRIEN<br>Martine<br>DESCHIZEAUX     |                      |
| <b>DONZY LE<br/>NATIONAL</b>     | Denise<br>DELHOMME<br>Jean-Louis<br>DEVILLARD  |                      | <b>SAINT VINCENT DES PRES</b>        | Joël BERNARD<br>Serge MARSOVIQUE             |                      |
| <b>FLAGY</b>                     | Louis DAILLIE                                  |                      | <b>SALORNAY SUR GUYE</b>             | Jacques VIANNENC<br>Xavier DUMAS             |                      |
| <b>GERMOLLES SUR<br/>GROSNE</b>  | Christian<br>SANGOUARD<br>Raymond<br>BOUCAUD   |                      | <b>SERRIERES</b>                     | Maurice BENAS<br>Marc BOUDON                 |                      |
| <b>JALOGNY</b>                   | Pierre DANIERE                                 |                      | <b>SIVIGNON</b>                      | Jean-Claude<br>GEOFFROY<br>Georges AUMEUNIER |                      |
| <b>LA GUICHE</b>                 | CHARDEAU<br>BONNOT                             |                      | <b>TRAMAYES</b>                      | Michel MAYA<br>Lucien ROUX                   |                      |
| <b>LA VINEUSE</b>                | Rémi JANIN                                     | Gérard DUMONT        | <b>VITRY LES CLUNY</b>               | Edmond DESROCHES<br>Sophie CHARRIERE         |                      |
| <b>LE ROUSSET</b>                | Louise PERRARD                                 |                      |                                      |  |                      |

58 délégués sont présents sur 66 possibles. Le quorum est atteint. L'Assemblée peut délibérer. Monsieur BAK, désigné par Mme la Préfète comme percepteur du SIVU SPANC du CLUNISOIS est présent et participe aux débats.

Monsieur ROLLAND, Maire de CLUNY et Monsieur DEMONGEOT, adjoint au Maire de CLUNY, accueillent les participants en précisant que la constitution d'une nouvelle structure telle que le SIVU SPANC DU CLUNISOIS est quelque chose de très important et qui répond aux attentes des élus en matière d'assainissement non collectif. Ils précisent que les objectifs principaux de cette réunion sont la constitution du SIVU SPANC du CLUNISOIS et les votes des différents éléments permettant de débiter les missions de la collectivité.

Avant de laisser la présidence au doyen de l'assistance, ils présentent la candidature de M. Michel MAYA pour la présidence de ce SIVU SPANC du CLUNISOIS.

- **1): vote du bureau et du Président :**

Mme Odile LABORIER, doyenne d'âge de l'Assemblée, se voit attribuer la présidence de la séance et M. Pascal BONIN, plus jeune de l'assistance, assure le secrétariat.

Mme Odile LABORIER fait donc procéder au vote du Président du SIVU SPANC du CLUNISOIS. Elle fait appel aux candidatures.

M. Michel MAYA, est seul candidat déclaré.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 58

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 9

Nombre de suffrage exprimé : 49

Majorité absolue : 25

Résultats :

M. Michel MAYA a obtenu 48 voix.

M. Guy BACHELET a obtenu 1 voix.

Monsieur Michel MAYA ayant obtenu la majorité légale est donc proclamé Président et immédiatement installé.

Monsieur le Président remercie l'assistance et fait un bref rappel historique des compétences allouées aux Maires dans le cadre du contrôle de l'assainissement non collectif et de l'intérêt de déléguer cette compétence à une structure tel que le SIVU SPANC du CLUNISOIS.

Il fait ensuite procéder au vote du bureau. Il précise qu'il n'a aucune candidature à présenter, mais qu'il appelle de ses vœux à une représentativité territoriale au sein du bureau.

Il fait appel à candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président, pouvant faire office de trésorier, conformément aux statuts du syndicat arrêtés par Mme la Préfète.

M. Gilbert BERTRAND est seul candidat déclaré.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 58

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 8

Nombre de suffrage exprimé : 50

Majorité absolue : 26

Résultats :

M. Gilbert BERTRAND a obtenu 50 voix.

Monsieur Gilbert BERTRAND ayant obtenu la majorité légale est donc proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Il fait appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président, pouvant faire office de secrétaire, conformément aux statuts du syndicat arrêtés par Mme la Préfète.

M. Philippe VALIAU est seul candidat déclaré.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 58  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58  
A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 4  
Nombre de suffrage exprimé : 54  
Majorité absolue : 28

Résultats :

M. Philippe VALIAU a obtenu 54 voix.

Monsieur Philippe VALIAU ayant obtenu la majorité légale est donc proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

M. MAYA propose à l'Assemblée d'étendre le Bureau en rajoutant des membres.  
Il fait donc appel à candidature pour devenir membre du Bureau.

M. Paul GALLAND est seul candidat pour intégrer le Bureau en tant que membre.

Cette proposition est donc soumise au vote :

Nombre de votants maximal : 58  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58  
A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 0  
Nombre de suffrage exprimé : 58  
Majorité absolue : 30

Résultats :

M. Paul GALLAND a obtenu 58 voix.

Monsieur Paul GALLAND ayant obtenu la majorité légale est donc proclamé membre du Bureau et immédiatement installé.

M. le Président propose en préambule des discussions portant sur les choix de gestions et sur les orientations budgétaires que les élus de ce syndicat ne perçoivent pas d'indemnités pour leurs fonctions. L'ensemble du Bureau ainsi que l'Assemblée est d'accord sur ce point.

- **2): choix de gestion et orientations budgétaires :**

M. MAYA précise que contrairement aux projets et rapports envoyés avec la convocation à cette réunion, il ne sera pas procédé au vote d'un budget pour les deux derniers mois de l'année 2006.

En effet, il apparaît qu'il serait très difficile d'équilibrer ce budget et donc il paraît plus sage d'étudier directement une proposition budgétaire pour l'année 2007 en fin d'année, afin de débiter le service du SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Toutefois, il précise que différentes décisions doivent être prise pour la gestion du SPANC du CLUNISOIS.

a) le choix du type de gestion :

M. le Président présente le fait que le service du SPANC peut soit être délégué à une structure privée, soit être géré en régie. Le choix de l'une ou l'autre des solutions va conditionner les actions à mener pour démarrer la structure à savoir : lancer une procédure de consultation d'entreprises ou ouvrir un poste et lancer le recrutement d'un agent des collectivités territoriales.

M. MAYA précise que les financements possibles pour les achats de matériels ou les avances de trésorerie ne sont possibles que si la structure choisie est une gestion en régie.

M. DEMONGEOT intervient en rappelant que dans les débats qui ont amené à la création du SIVU SPANC du CLUNISOIS la régie semblait être le meilleur choix pour pouvoir proposer aux usagers un service optimum.

Mme CHARRIERE intervient également pour dire qu'il semble tout à fait cohérent de développer une gestion en régie pour ce syndicat.

M. GALLAND précise qu'effectivement la solution en régie est la mieux adaptée en terme de qualité de service. Une discussion s'engage au sein de l'Assemblée, concluant sur le fait que la régie pour ce service est la meilleure solution pour apporter un service durable aux usagers.

M. le Président soumet donc à délibération cette proposition d'adopter la gestion en régie pour le SIVU SPANC du CLUNISOIS.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M.MAYA précise donc que du fait de cette décision, un recrutement doit être lancé pour un poste technique à plein temps. De plus il propose à l'Assemblée d'allouer des heures hebdomadaires pour la Direction et le Secrétariat de ce syndicat, en complément du poste de technicien. Ces fonctions pourraient être assurées par M. DEVILLARD, Directeur du SIRTOM de la vallée de la Grosne, pour 4 heures par semaine, et par Mme ROUSSILHE, agent administratif qualifié du SIRTOM de la vallée de la Grosne, pour 3 heures par semaines.

Mme DELHOMME interroge le Président sur ces heures hebdomadaires pour savoir si ce sont des heures de détachement ou des heures complémentaires.

M. MAYA répond qu'il s'agit bien d'heures complémentaires et que ces propositions ne doivent pas entraver les fonctions principales de ces personnes.

M. le Président soumet donc à délibération les propositions suivantes :

- autorisation d'ouvrir un poste à plein temps pour assurer les missions techniques du SIVU SPANC du CLUNISOIS,
- paiement d'heures hebdomadaires pour les fonctions de direction et de secrétariat, et signature des contrats correspondant,
- mise en place d'un régime indemnitaire applicable à ces agents.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

b) le choix du montant des redevances :

M. MAYA rappelle que le budget des SPANC doit s'équilibrer par le paiement par les usagers d'une redevance. Il précise que cette redevance concerne deux services distincts : l'étude et le contrôle des nouvelles installations et la visite des installations existantes, qui se réalise dans la pratique tous les 4 ans.

Il précise qu'au vu du projet de budget 2007, les redevances peuvent être fixées à :

- 150 €T.T.C. pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations
- 88 €T.T.C pour la visite des installations existantes.

M. le Percepteur intervient sur ce point en mettant en garde l'Assemblée sur la possibilité de recouvrer la somme de la visite périodique en l'étalant sur plusieurs années après cette visite. Cette solution est certes possible mais il y voit deux écueils :

- 1) plus les sommes à recouvrer sont petites, plus il est difficile de les percevoir,
- 2) le problème des personnes déménageant entre deux visites est complexe à gérer.

Un débat s'engage sur des difficultés concernant les contre-visites qui pourraient avoir lieu lors de nouvelles installations : paiement d'un seul forfait ou paiement d'un forfait plus visite ?

M. le Président indique qu'en effet ces différents points doivent être précisés dans le règlement du service qui doit être adopté par le Conseil syndical lors d'une prochaine réunion.

Il propose par contre de voter le montant de ces redevances telles que présentées, permettant ainsi d'être le point de départ du montage budgétaire 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) le choix des locaux et des équipements :

M.MAYA informe que le projet budgétaire prévoit l'achat des matériels nécessaires au bon fonctionnement du service : achat d'un véhicule, de matériel informatique, d'un logiciel spécifique de gestion des installations, de mobilier de bureau.

Il propose au Conseil syndical de l'autoriser à lancer les consultations pour ces achats.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) les demandes de financement possibles :

M. MAYA informe que la création du SIVU SPANC du CLUNISOIS donne droit à des subventions émanant du Département et de l'Agence de l'eau pour les participations aux frais de fonctionnement et d'investissement.

Les subventions du Département sont de 30 % concernant les investissements (plafonds d'assiette de 10 000 € H.T. pour un véhicule / de 5 000 €H.T. pour le logiciel / 6 000 €H.T. pour les autres dépenses).

Les subventions de l'Agence de l'eau sont de 50 % pour les investissements (plafond d'assiette de 24 000 € H.T.) et de 50 % des dépenses de fonctionnement, or dépenses administratives, (plafond de l'assiette de 56 000 €).

D'autre part, le Département propose une avance de trésorerie de 24 000 € remboursable sous 3 ans, permettant ainsi d'avoir une avance de trésorerie pour les 2 premières années de fonctionnement. Une convention spécifique doit être signée pour cette avance.

M. le Président propose au Conseil syndical de l'autoriser à demander les aides possibles aux différents partenaires dans le cadre de la création du SIVU SPANC du CLUNISOIS et de signer les documents correspondants.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. MAYA, s'appuyant sur les différentes décisions prises par le Conseil syndical présente ensuite les orientations budgétaires 2007 :

Pour le fonctionnement :

a) en dépenses : outre les coûts de personnel, les dépenses principales pour 2007 se portent sur la communication qui doit être le point de départ du service du SPANC.

Des charges financières sont prévues par rapport à une ligne de trésorerie qu'il serait préférable de prendre par sécurité.

b) en recettes : il peut être demander une subvention à l'Agence de l'eau.

Les recettes liées aux redevances sont estimées comme suit :

- pour les visites : 5 visites par jour, avec une recette nette de 88 €

- pour les nouvelles installations : prévisions de 25-30 PC /an, avec une recette nette de 150 €

Pour l'investissement :

a) en dépenses : achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service : véhicule, informatique... et inscription d'une provision pour remboursement de l'avance de trésorerie du Département.

b) En recettes : subventions du Département et de l'Agence de l'eau + avance de trésorerie du Département.

Ces orientations seront affinées en fonction des retours des communes concernant les installations concernées et les permis de construire 2005/2006.

Ces orientations sont adoptées à l'unanimité par le Conseil syndical.

### **- 3) Questions diverses :**

---

M. THIEBAULT souhaiterait qu'une information soit faite auprès des notaires et des agents immobiliers sur les obligations liées aux habitations en assainissement non collectif.

M. GAUTIER souhaiterait avoir la position du SIVU SPANC du CLUNISOIS concernant les micro-stations

M. MAYA répond que sur cette question les choses sont claires, la micro-station est un système de pré-traitement qui nécessite une solution de traitement en aval, ceci conformément à la réglementation en vigueur.

M. MAYA pose la question de l'extension du périmètre du syndicat. En effet, des communes vont certainement demander dans les mois à venir à intégrer le syndicat et il demande donc que les délégués réfléchissent sur cette question qui sera abordé dans une future réunion.

Le prochain Conseil syndical est fixé au mercredi 13 décembre 2006, afin de voter le budget 2007.